

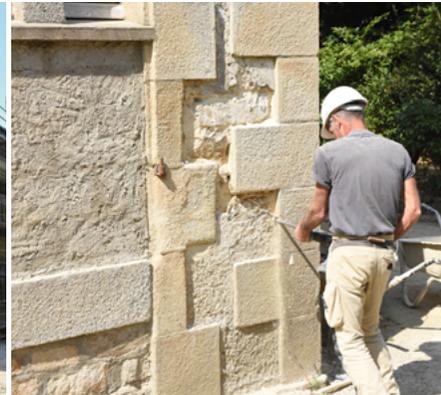
LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



FONDATION



DU PATRIMOINE

APPEL AUX DONNS

Pour la restauration du Centre spirituel jésuite de Penboc'h à Arradon

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet : www.fondation-patrimoine.org/59352

MENTIONS LÉGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Rennes

7 boulevard Solférino - BP 90714 - 35007 Rennes Cedex

Tél. 02 99 30 62 30

bretagne@fondation-patrimoine.org

www.bretagne.fondation-patrimoine.org



CENTRE SPIRITUEL DE PENBOC'H

20 chemin de Penboc'h - 56610 Arradon

www.penboch.fr

Direction du Centre

02 97 44 00 19 - accueil@penboch.fr

Direction du développement de la Compagnie de Jésus

07 69 64 65 76 - developpement@jesuites.com

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



RELIGIEUX

RURAL

URBAIN

MARITIME

MILITAIRE

TRANSPORT

NATUREL



Création graphique : Fondation du patrimoine Bretagne - octobre 2018 - Crédits graphiques : Michel Lamouëou, Atelier Touchard Architectes

LA RESTAURATION COMPLETE DU CENTRE SPIRITUEL DE PENBOC'H DEVENUE INDISPENSABLE

Penboc'h est un lieu remarquable, situé au cœur du Golfe du Morbihan. Cet écrin de verdure en bord de mer est un havre de paix propice à la prise de recul. En 1854, les jésuites acquièrent cette lande pour en faire la maison de campagne des élèves du Collège Saint François-Xavier de Vannes. Centre spirituel depuis 1975, il rayonne dans toute la Bretagne, s'appuyant sur la richesse de la spiritualité ignatienne.

Il y a 4 ans, la Compagnie de Jésus lui donne un nouvel élan afin de répondre aux attentes humaines et spirituelles de notre époque ; croyants ou non, personnes fragiles, démunies, handicapées, mais aussi acteurs du monde économique, associatif et politique en quête de sens, y trouvent un lieu de ressourcement, de réflexion et d'échanges.

Hormis la Chapelle Saint-Joseph, les 5 bâtiments typiquement bretons du domaine n'ont pas fait l'objet de travaux conséquents depuis 150 ans !

Le nombre croissant des demandes impose désormais d'offrir à nos hôtes des espaces fonctionnels, modernisés et aux normes. En collaboration étroite avec l'Architecte des Bâtiments

de France, nous devons notamment restaurer les façades, remplacer les huisseries, rénover les charpentes et les toitures en ardoises...

Le Centre spirituel de Penboc'h sera équipé d'ascenseurs et deviendra accessible aux personnes à mobilité réduite. L'accueil sera repensé. Le confort sera accru avec l'isolation intégrale des bâtiments et l'ajout d'un bloc sanitaire dans chaque chambre. Le tout dans un souhait affiché de sobriété et de simplicité.

Ce chantier exceptionnel, prévu en 2018-2019, représente un coût de 8 millions d'euros. La Compagnie de Jésus porte ce projet, mais nous avons besoin de vous. Nous souhaitons associer entreprises et donateurs au renouvellement de ce lieu unique. Aidez-nous à inscrire Penboc'h dans l'avenir ! Merci par avance, nous aurons à cœur de vous témoigner notre reconnaissance.

Jean-Brice BIGOURDAN, Directeur
P. François BOËDEC sj, Provincial de la Compagnie de Jésus

Montant des travaux TTC	8.000.000 €
Montant des subventions espérées*	2.000.000 €
Part restant à la charge de la Compagnie de Jésus	6.000.000 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

Bâtiment « Rencontre »

Restauration, salles de réunion, hébergement, oratoire



Etat actuel



Etat projeté

Bâtiment « Habitation »

Accueil, hébergement, communauté, oratoire



Etat actuel



Etat projeté

OUI, JE FAIS UN DON DE EUROS POUR AIDER A LA RESTAURATION DU CENTRE SPIRITUEL DE PENBOC'H JE BENEFICIE D'UNE REDUCTION D'IMPOT POUR L'ANNEE EN COURS

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/59352



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine, Centre spirituel de Penboc'h ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____

Suite des mentions légales au verso →